

BAREME DES HONORAIRES

(valable à partir du 1^{er} avril 2017)

HONORAIRES DE TRANSACTION

De 1 € à 25000 €	2500 € (forfait).
De 25001 € à 70000 €	9 % TTC
De 70000 € à 90000 €	8 % TTC
De 90001 € à 150000 €	7 % TTC
De 150001 € à 250000 €	6.5 % TTC
De 250001 € à 350000 €	6 % TTC
De 350001 € à 450000 €	5,5 % TTC
Au-delà de 450000 €	5 % TTC

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

Honoraires de gestion : 5.90 % HT (soit 7.08 % TTC) des sommes mensuelles quittancées.

Honoraires de location :

Part bailleur : 11€/ m², soit :

- 8€/m² pour les visites, la constitution du dossier et la rédaction du bail.
- 3€/m² pour l'état des lieux.

Part locataire : 11€/m², soit :

- 8€/m² pour les visites, la constitution du dossier et la rédaction du bail.
- 3€/m² pour l'état des lieux.

Selon loi ALUR décret en vigueur le 15 septembre 2014.

HONORAIRES LOCATION SAISONNIERE

Honoraires location saisonnière : 30 %

ESTIMATION

Elle est offerte par votre agence.

Tarif en vigueur à partir du 1^{er} Janvier 2014 (TVA appliquée 20 %)